



ECOLE DE CONDUITE

Rose d'Or

9, Place de l'Hôtel de ville
21470 Brazey en Plaine
06.38.92.54.65. – 03.80.29.98.32.
N° agrément : E2302100010
ec.rosedor@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-15 du code du travail. Il s'applique aux stagiaires, candidats et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline.

Il est demandé à tout stagiaire ou candidat d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement de la formation (respect de l'autre, du formateur, de l'inspecteur) ;

Si votre enseignant est en retard d'1/4 d'heure sans vous avoir prévenu merci de contacter le responsable pédagogique Adeline au 0638925465

Il est formellement interdit aux stagiaires et candidats :

- D'introduire des boissons alcoolisées ou substances illicites dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans les véhicules,
- De se présenter aux formations théoriques et pratiques en ayant pris de l'alcool ou des stupéfiants (Tolérance zéro), en cas de doute un test sera proposé à l'élève, en cas de refus de se soumettre la leçon sera annulée et facturée,
- De fumer ou de vapoter dans l'établissement ou dans les véhicules (loi Evin)
- De manger dans l'établissement ou dans les véhicules,
- D'utiliser les portables durant les sessions théoriques et pratiques,
- De dégrader le matériel prêté pendant les formations théoriques et pratiques.

Les stagiaires ou candidats doivent avoir une hygiène et une tenue correctes (prévoir une grande serviette pour mettre sur le siège lors des périodes estivales), pas de chaussures ouvertes type tongs ou claquettes ni de semelles trop épaisses.

En cas d'incendie, suivre les issues de secours dans le calme et appeler immédiatement les pompiers en composant le 18, si besoin des extincteurs sont à disposition à l'entrée de l'établissement

Article 3 : Sanction

Tout agissement considéré comme fautif par l'établissement pourra en fonction de sa nature et sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après citées :

- Remboursement du matériel dégradé,
- Avertissement oral,
- Avertissement écrit,
- Exclusion définitive de la formation.

Critère 1.3 Agrément n° E2302100010 Siret : 94865695400013 Code naf : 8553z RCS : 948656954 TVA : FR 89948656954
N° déclaration d'activité : 27210464921 Adhérent au syndicat Mobilians Garantie perte financière : GSA 8, rue Wulfram Puget 13008 Marseille
En cas de litige, vous pouvez vous adresser au Médiateur de Mobilians, 47bis, rue de Vaugirard CS80016 92197 Meudon Cedex,
Email : mediateur@mediateur-mobilians.fr

Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre les règlements des honoraires par chèques libellés à son nom



ECOLE DE CONDUITE

Rose d'Or

9, Place de l'Hôtel de ville
21470 Brazey en Plaine
06.38.92.54.65. – 03.80.29.98.32.
N° agrément : E2302100010
ec.rosedor@gmail.com

Article 4 : Dossier administratif

Le stagiaire ou le candidat s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, tout retard de traitement du dossier ne pourra être reproché à l'établissement. Le stagiaire ou le candidat reste propriétaire de son dossier, ce dernier sera restitué à l'élève (après solde de tout compte) sur sa demande et sans frais supplémentaires.

Article 5 : Evaluation de départ

Elle se déroulera avant la signature du contrat, elle est obligatoire et a pour but d'estimer le nombre d'heures approximatif dont le stagiaire ou le candidat aura besoin pour atteindre le niveau de l'examen. Ce volume d'heures n'est pas définitif et dépendra de la motivation et de l'assiduité du stagiaire ou candidat.

Article 6 : Séances de code

Une séance de code dure environ 50 minutes.

Des cours spécifiques sont proposés sur rendez-vous (voir tableau d'affichage).

Chaque cours et test de code est animé et corrigé par un enseignant diplômé.

Il est interdit de filmer les séances de code, chaque stagiaire ou candidat est tenu de respecter le matériel et les locaux.

Les tests ont lieu les lundis et mercredis à 19h00 et samedis à 10h00 et 11h00. Les cours, les mercredis à 18h00 et samedis à 9h00 en période scolaire et les mardis et jeudis à 14h00 pendant les vacances scolaires (sur rendez-vous).

Tout retard ne devra pas perturber la séance en cours.

Article 7 : Leçons de conduite

Le stagiaire ou candidat dispose d'un livret numérique pour suivre sa progression et accéder aux commentaires de son moniteur pour pouvoir progresser.

Pour la réservation des leçons voir avec Adeline ou Enzo lors des heures d'ouverture du bureau, en fin de leçon de conduite ou en les contactant par téléphone.

Pour éviter des annulations trop nombreuses, les leçons seront programmées semaine par semaine voir au maximum sur 15 jours.

Il est possible de commencer la formation pratique avant l'obtention de l'examen du code de la route. L'ordre de priorité pour les leçons sera alors

- 1 . Stagiaires ou candidats convoqués à l'examen pratique
- 2 . Stagiaires ou candidats ayant obtenu l'examen du code
- 3 . Stagiaires ou candidats en cours de formation au code

Critère 1.3

Agrément n° E2302100010 Siret : 94865695400013 Code naf : 8553z RCS : 948656954 TVA : FR 89948656954

N° déclaration d'activité : 27210464921 Adhérent au syndicat Mobilians Garantie perte financière : GSA 8, rue Wulfram Puget 13008 Marseille

En cas de litige, vous pouvez vous adresser au Médiateur de Mobilians, 47bis, rue de Vaugirard CS80016 92197 Meudon Cedex,

Email : mediateur@mediateur-mobilians.fr

Membre d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre les règlements des honoraires par chèques libellés à son nom



ECOLE DE CONDUITE

Rose d'Or

9, Place de l'Hôtel de ville
21470 Brazey en Plaine
06.38.92.54.65. – 03.80.29.98.32.
N° agrément : E2302100010
ec.rosedor@gmail.com

Annulation des leçons : Les leçons doivent être annulées au moins 48 heures à l'avance par téléphone ou sms ou auprès des enseignants. Dans le cas contraire, la leçon sera facturée (sauf en cas de justificatif pour motif valable).

Retard de l'élève : En cas de retard, sans nouvelles de l'élève, le moniteur patientera maximum 15 minutes. De plus, la leçon sera entièrement facturée et le temps perdu ne sera pas rattrapé.

Article 8 : Examen

Les places sont réservées environ 6 semaines à l'avance par l'établissement, on ne choisit pas les dates et les examens n'auront pas lieu les week-ends.

Des places supplémentaires peuvent nous être attribuées au dernier moment.

Les places sont nominatives, donc en cas d'impossibilité merci de nous prévenir le plus rapidement possible sous peine que vous soyez bloqués un mois par le site RDV permis si nous devons annuler votre examen moins de 7 jours avant la date.

Le stagiaire ou le candidat doit créer son compte sur le site RDV permis suite à la mise sous mandat par l'établissement. Après obtention de l'examen pratique, le candidat devra télécharger son certificat d'obtention puis supprimer son mandat.

Le résultat sera visible dès le soir minuit ou au plus tard le lendemain matin (sauf si problème de tablette de l'inspecteur du permis) sur le site RDV permis.

En cas d'échec, le stagiaire ou candidat sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique.

Information du public : Le présent document est accessible à tout public sur notre page web et affiché au sein de l'établissement dans le support mural près de la porte d'entrée